

SECTEUR DE FORMATION 13 – COMMUNICATIONS ET DOCUMENTATION

**TECHNIQUES DE COMMUNICATION DANS LES MÉDIAS
(DEC 589.B0)**

TABLEAUX D'HARMONISATION

Secteur des affaires collégiales et des interventions régionales
Direction générale des affaires collégiales et des relations de travail
Direction de la formation technique
Mars 2025

TABLE DES MATIÈRES

Présentation	1
Programmes d'études en lien d'harmonisation	1
Information sur les tableaux d'harmonisation.....	1
Tableaux d'harmonisation intersectorielle	3
Techniques de communication dans les médias, voie de spécialisation A – Animation et production radiophoniques et Technologies sonores	5
Technologies sonores et Techniques de communication dans les médias, voie de spécialisation A – Animation et production radiophoniques	6
Techniques de communication dans les médias, voie de spécialisation B – Conseil et coordination publicitaires et Techniques d'administration et de gestion	7
Techniques d'administration et de gestion et Techniques de communication dans les médias, voie de spécialisation B – Conseil et coordination publicitaires	8

Présentation

L'harmonisation des programmes d'études professionnelles et techniques est une orientation ministérielle. Elle consiste à établir des similitudes et une continuité entre les programmes d'études du secondaire et du collégial, que ce soit dans un même secteur de formation ou dans des secteurs de formation différents, en vue d'éviter la duplication des offres de formation, de reconnaître les compétences acquises et de faciliter les parcours de formation.

L'harmonisation contribue à établir une offre cohérente de formation, en particulier à faire en sorte que les fonctions de travail auxquelles préparent les programmes d'études soient bien identifiées et distinguées. S'il arrive que l'exercice de ces fonctions nécessite l'acquisition de compétences communes, les travaux d'harmonisation permettent de les repérer. Toutefois, même en l'absence de compétences communes, les programmes d'études n'en sont pas moins harmonisés.

L'harmonisation est dite interordres lorsqu'elle porte sur des programmes d'études d'ordres d'enseignement différents, elle est intra-ordre lorsqu'elle porte sur des programmes d'études d'un même ordre d'enseignement et elle est intersectorielle lorsqu'elle porte sur des programmes d'études de secteurs de formation différents.

Les travaux menés dans une perspective d'harmonisation des programmes d'études permettent, notamment, et le cas échéant, la mise au jour de leur communauté de compétences. Les compétences partagées par deux programmes d'études ou plus et dont l'acquisition de l'une permet la reconnaissance de l'autre sont dites *communes*. Des compétences communes ayant le même énoncé et dont toutes les composantes sont le calque l'une de l'autre sont dites *identiques*; lorsque des compétences communes ne sont pas identiques mais présentent un niveau de similitude tel qu'elles sont de valeur égale, elles sont dites *équivalentes*.

Les travaux d'harmonisation réalisés pour le programme *Techniques de communication dans les médias* (DEC 589.B0) ont permis d'identifier des compétences communes avec d'autres programmes d'études.

Programmes d'études en lien d'harmonisation

Le programme d'études *Techniques de communication dans les médias* (DEC 589.B0) présente des compétences communes avec le programme d'études suivant :

- Techniques d'administration et de gestion (DEC 410.G0);
- Technologies sonores (DEC 551.B0).

Information sur les tableaux d'harmonisation

Dans ce document, les résultats des travaux d'harmonisation sont présentés sous forme de tableaux et sont regroupés selon la rubrique suivante : tableaux d'harmonisation intersectorielle.

Chaque tableau se divise verticalement en deux sections et met en lien deux programmes d'études, le programme de référence¹ et un programme avec lequel il a des compétences communes. Pour chacun de ces programmes, le tableau présente les éléments d'identification qui sont le titre, le type de sanction, le code du programme, l'année d'approbation, son nombre de compétences ou de modules, la durée totale de formation, les énoncés de compétences communes et leur code respectif.

1 Le programme de référence est celui pour lequel est spécifiquement rédigé le document d'accompagnement.

Lorsque les compétences communes entre deux programmes d'études ne sont pas identiques mais équivalentes, elles donnent lieu à deux tableaux distincts qui sont présentés l'un à la suite de l'autre. Le premier tableau présente les compétences qui peuvent être reconnues à la personne issue du programme de référence et qui s'inscrit dans le programme harmonisé au programme de référence; à l'inverse, le second tableau présente les compétences qui peuvent être reconnues à la personne issue du programme harmonisé au programme de référence et qui s'inscrit dans le programme de référence.

Le programme d'études dont est issue la personne et dans lequel elle a acquis une ou des compétences est dit « programme de provenance »; le programme d'études dans lequel la personne souhaite poursuivre sa formation et se faire reconnaître les compétences déjà acquises est dit « programme de destination. » Dans chacun des tableaux, la section de gauche est réservée au programme de provenance et la section de droite est réservée au programme de destination.

Avant chaque tableau, le programme de provenance et le programme de destination sont identifiés et un court texte rend explicite le cheminement de la personne à l'intérieur de ces deux programmes d'études.

Tableaux d'harmonisation intersectorielle

Programme de provenance : Techniques de communication dans les médias, voie de spécialisation A – Animation et production radiophoniques 2003

Programme de destination : Technologies sonores 2014

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme *Techniques de communication dans les médias, voie de spécialisation A – Animation et production radiophoniques* peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme *Technologies sonores*, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

**Techniques de communication dans les médias
2003
DEC – 589.B0
voie de spécialisation A – Animation et production radiophoniques
20 compétences, 1 980 heures**

**Technologies sonores
2014
DEC – 551.B0
19 compétences, 1 770 heures**

Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
038W	Travailler en équipe	006H	Travailler en équipe multidisciplinaire
0402	Traiter et assembler des segments sonores	006F	Effectuer des montages sonores

Programme de provenance : Technologies sonores
2014

Programme de destination : Techniques de communication dans les médias, voie de
spécialisation A – Animation et production radiophoniques
2003

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme *Technologies sonores* peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme *Techniques de communication dans les médias, voie de spécialisation A – Animation et production radiophoniques*, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Technologies sonores 2014 DEC – 551.B0 19 compétences, 1 770 heures		Techniques de communication dans les médias 2003 DEC – 589.B0 voie de spécialisation A – Animation et production radiophoniques 20 compétences, 1 980 heures	
Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
006H	Travailler en équipe multidisciplinaire	038W	Travailler en équipe
006F	Effectuer des montages sonores	0402	Traiter et assembler des segments sonores
et			
006G	Effectuer des mixages sonores		

Programme de provenance : Techniques de communication dans les médias, voie de spécialisation B – Conseil et coordination publicitaires 2003

Programme de destination : Techniques d'administration et de gestion 2023

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme *Techniques de communication dans les médias, spécialisation B – Conseil et coordination publicitaires* peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme *Techniques d'administration et de gestion*, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Techniques de communication dans les médias 2006 DEC – 589.B0 voie de spécialisation B – Conseil et coordination publicitaires 24 compétences, 1 950 heures	Techniques d'administration et de gestion 2023 DEC – 410.G0 21 à 25 compétences, 1 875 heures
--	--

Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
039U	Effectuer une recherche documentaire	02JP	Effectuer la recherche et le traitement de l'information à des fins de gestion
040Q	Coordonner la production de matériel publicitaire imprimé	02K3	Coordonner la réalisation de projets
040R	Coordonner la production de matériel publicitaire audio ou vidéo	02K3	Coordonner la réalisation de projets

Programme de provenance : Techniques d'administration et de gestion
2023

Programme de destination : Techniques de communication dans les médias, voie de
spécialisation B – Conseil et coordination publicitaires
2003

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme *Techniques d'administration et de gestion* se voit reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme *Techniques de communication dans les médias, voie de spécialisation B – Conseil et coordination publicitaires*, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Techniques d'administration et de gestion 2023 DEC – 410.G0 21 à 25 compétences, 1 875 heures		Techniques de communication dans les médias 2003 DEC – 589.B0 voie de spécialisation B – Conseil et coordination publicitaires 24 compétences, 1 950 heures	
Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
02JP	Effectuer la recherche et le traitement de l'information à des fins de gestion	039U	Effectuer une recherche documentaire
02KF	Assurer la création et la gestion de sites Web	039Y	Mettre à jour une page Web
